

RÉNOVER, ADAPTER, RÉHABILITER SON LOGEMENT DEVIENT PLUS FACILE !

CapAgglo Habitat

Vous souhaitez faire des travaux dans votre logement ?

En complément des aides de l'Anah (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', Ma Prime Logement Décent), l'agglomération a lancé en 2024 le dispositif CapAgglo Habitat pour vous soutenir dans vos projets de travaux. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Avec CapAgglo Habitat, bénéficiez :

- des aides financières de l'agglomération en complément des aides de l'Anah,
- d'un accompagnement gratuit et personnalisé avec des conseils techniques, des préconisations de travaux et d'un suivi administratif tout au long du projet de travaux, de la demande de subventions jusqu'au versement des aides.

Pour savoir si votre projet est éligible, contactez Urbanis au 06 64 37 63 13

Qui peut en bénéficier ?

- Les propriétaires occupants (sous conditions ressources)
- Les propriétaires de logements locatifs (sous condition de conventionnement c'est-à-dire de loyers maîtrisés et sur ressources des locataires)
- Les locataires uniquement pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap

Pour quels types de travaux ?

Rénovation énergétique pour un logement plus performant





Je souhaite réduire ma facture de chauffage, comment puis-je maîtriser ma consommation d'énergie ?

- Isolation des murs
- Ventilation, chauffage
- Menuiserie ...

i Les artisans doivent être RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour ce type de travaux **i**

Adaptation du logement pour le maintien à domicile





Je suis une personne âgée ou en situation de handicap, comment puis-je adapter mon logement ?

- Monte escalier
- Rampe d'accès
- Douche à l'italienne ...

Réhabilitation du logement pour lutter contre l'habitat indigne*





Mon logement a besoin de travaux importants pour être réhabilité, comment dois-je procéder ?

- Plomberie
- Gros oeuvre
- Mise aux normes électriques ...

*En fonction du niveau de dégradation évalué sur la grille ANAH

⚠ Attention ne commencez jamais vos travaux avant le dépôt des demandes de subventions

Conseils et accompagnement gratuits

Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit et de conseils d'experts contactez les conseillers d'Urbanis mandatés par la Communauté d'agglomération :

Par téléphone : 06 64 37 63 13 du lundi au vendredi de 9h au 12h et de 14h à 18h

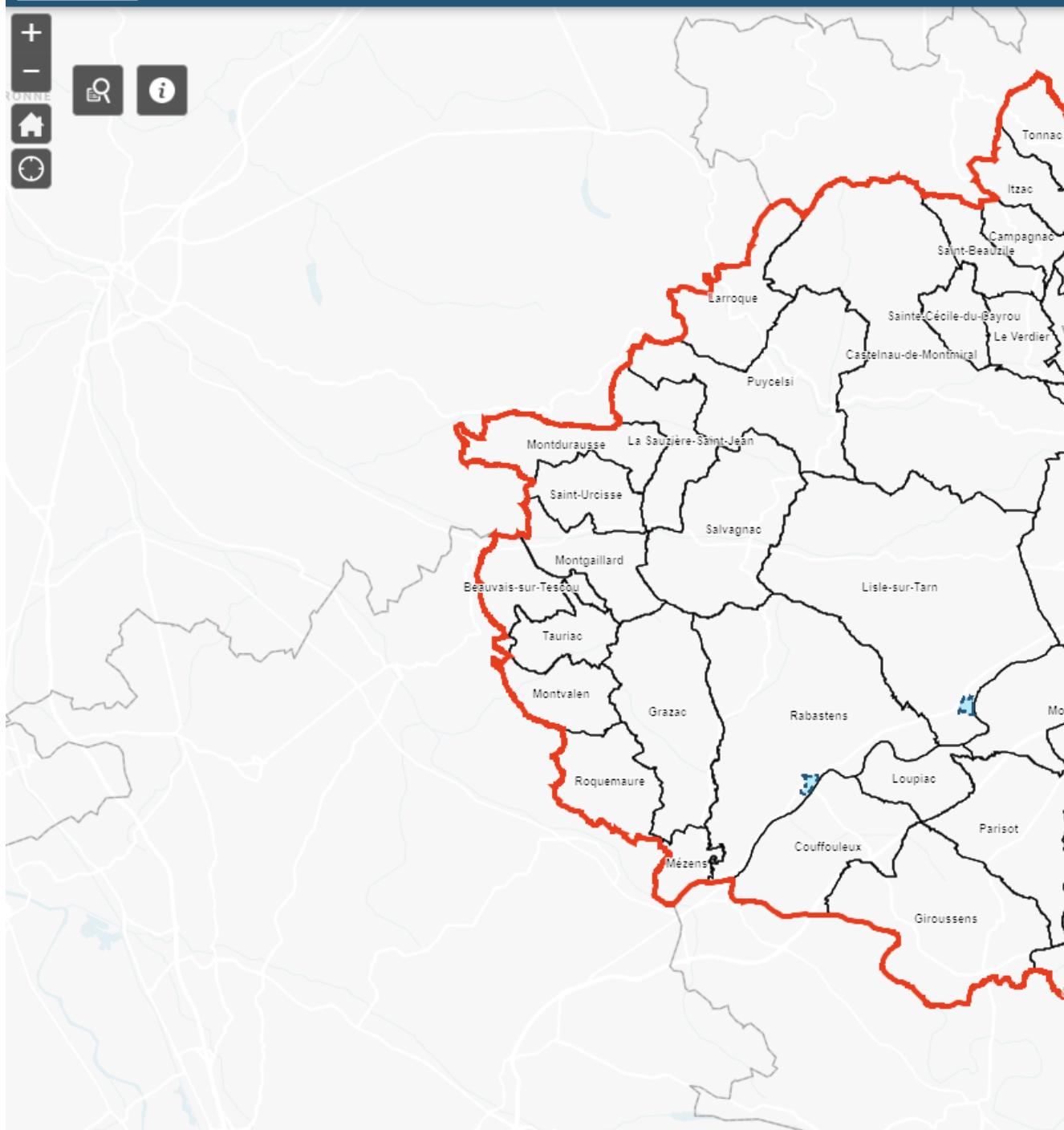
Par mail : capagglo-habitat@urbanis.fr

Durant les permanences sur rendez-vous :

	MARDI	MERCREDI
Matin – 9h /12h	LISLE-SUR-TARN Mairie de Lisle-sur-Tarn 21 Place Paul Saissac 81310 Lisle-sur-Tarn	GAILLAC 58 Place d'Hautpoul 81600 Gaillac
Après-midi – 14h /17h	RABASTENS Mairie de Rabastens 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens	GRAULHET Mairie de Graulhet Place Elie Théophile 81300 Graulhet

Votre logement est-il éligible aux aides ?

Page URL: <https://www.gaillac-graulhet.fr/habiter/se-loger/renover-votre-logement/>



Pour savoir si vous êtes en OPAH ou OPAH-RU et connaître les autres aides financières éventuelles (opérations façades, etc) :

Cliquez sur le bouton ci-dessous, localisez votre logement en entrant votre adresse postale puis cliquez sur votre parcelle pour obtenir toutes les informations.

ACCÉDEZ À L'APPLICATION

Que signifient OPAH et OPAH-RU ? Décodons ensemble.

Pour rénover le parc de logements privés, tel que prévu dans le , l'agglomération met en œuvre deux dispositifs : découvrez-les en détails



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du public :
Du lundi au jeudi :
8h45-12h15 / 13h45-
17h30
Vendredi :
8h45-12h15 / 13h45-
17h00